



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC



Ordre des dentistes
du Québec



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



Ordre
des infirmières
et infirmiers
du Québec

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Soins médico-esthétiques

Quatre ordres professionnels unis pour offrir un encadrement sécuritaire

Montréal, le 28 novembre 2025 – Portés par leur mission commune de protection du public, le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Ordre des dentistes du Québec (ODQ), l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) ont amorcé au cours de l'année une démarche conjointe afin de définir des balises communes pour assurer un encadrement sécuritaire de l'exercice des professionnels en soins médico-esthétiques. La démarche devrait être menée à terme au cours de l'année 2026.

Cette initiative vise à clarifier les zones d'incertitude qui subsistent dans l'encadrement des soins médico-esthétiques. Par exemple, la réflexion mènera les ordres à assurer une meilleure cohérence des soins dispensés par les divers professionnels impliqués, notamment en tenant compte des risques de préjudices et de la formation requise pour exercer les soins de manière sécuritaire.

Les quatre ordres élaboreront ainsi des balises plus claires pour encadrer ce type de soins en croissance constante. Les ordres s'entendent sur un principe fondamental : la protection du public doit être au cœur de toute réflexion entourant la prestation de soins médico-esthétiques.

Rappel aux professionnels

Les quatre ordres profitent de l'occasion pour rappeler aux professionnels que leurs obligations professionnelles et déontologiques s'appliquent en tout temps. Pour tout geste posé par un professionnel, celui-ci doit notamment s'assurer d'avoir les compétences et les habiletés requises, de les maintenir à jour et d'exercer selon les normes professionnelles en vigueur.

Avis au public

Alors que ce type de soins gagne rapidement en popularité, les ordres préviennent que certains gestes comportent des risques de préjudices. Avant de recevoir des soins médico-esthétiques, les ordres incitent la population à vérifier le droit d'exercice de la personne en demandant son nom complet, à se renseigner sur les qualifications du professionnel qui dispensera les soins, et à obtenir des informations sur la nature du traitement ainsi que sur les risques et les effets secondaires possibles. Les personnes sont aussi invitées à poser des

questions, à obtenir des explications claires et à exiger que les conditions sécuritaires du traitement soient respectées.

Citations

« Comme ordre professionnel, nous protégeons le public en veillant à une médecine de qualité. Cela inclut l'encadrement et la qualité des soins rendus en médecine esthétique pour que les patients reçoivent des soins en toute sécurité. Certains traitements médico-esthétiques sont invasifs et à risque de complications; il faut que le public s'informe et fasse preuve de prudence », explique le D^r Mauril Gaudreault, président du CMQ.

« Les soins médico-esthétiques sont attirants et suscitent un réel engouement, mais il est essentiel que le public soit conscient des risques qui y sont associés. Notre rôle, c'est de veiller à ce que chacune et chacun puisse recevoir ces interventions en confiance, dans un environnement sécuritaire et encadré par des professionnels compétents et bien formés », souligne la présidente de l'Ordre des dentistes du Québec, D^{re} Liliane Malczewski.

« Comme dans tous les milieux, la médecine esthétique compte des risques de préjudices. C'est pourquoi il est essentiel d'avoir des professionnels formés, pouvant exercer pleinement leur champ d'exercice et leur jugement clinique pour assurer une qualité et une sécurité des soins », met en garde Carole Grant, présidente de l'OIIAQ.

« Il est tout à fait normal de poser des questions avant de recevoir un soin médico-esthétique. La confiance ne doit pas être présumée, mais fondée sur des faits ! », explique Luc Mathieu, président de l'OIIQ.

À propos du Collège des médecins du Québec

Fondé en 1847, le Collège des médecins du Québec est l'ordre professionnel qui encadre la pratique des quelque 26 000 médecins et 4 000 résidentes et résidents en médecine exerçant au Québec, toutes spécialités confondues. Il assure des activités de surveillance, traite les plaintes du public et accompagne les médecins dans le maintien de leurs compétences. En plus de veiller à la qualité des programmes de formation médicale des universités et de délivrer les permis d'exercice, le Collège des médecins se prononce sur les enjeux de société ayant des impacts sur la santé et les soins à la population. Sa mission est de veiller à ce que toute personne, peu importe sa situation, reçoive des soins médicaux de qualité. Sa devise : protéger le public en veillant à une médecine de qualité.

À propos de l'Ordre des dentistes du Québec

L'Ordre des dentistes du Québec regroupe plus de 5 400 dentistes. La mission de l'Ordre est de protéger le public en assurant une médecine dentaire de qualité, en favorisant l'accès aux soins buccodentaires et en faisant la promotion de l'importance de la santé buccodentaire pour la santé globale.

Par ses activités d'encadrement, d'inspection professionnelle, de formation continue et de soutien aux membres, l'Ordre contribue à maintenir des standards élevés en matière de santé buccodentaire. Organisateur du plus grand congrès dentaire bilingue en Amérique du Nord, il joue un rôle important pour favoriser l'amélioration continue des pratiques dentaires au Québec. Pour en savoir plus, visitez odq.qc.ca.

À propos de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec compte plus de 32 000 membres, ce qui en fait le deuxième ordre professionnel en importance en santé. Il a pour mandat d'assurer la protection du public en exerçant une surveillance de l'exercice de la profession par le biais des divers mécanismes prévus par le *Code des professions* et ses règlements. L'Ordre a aussi pour mission de favoriser le développement professionnel de ses membres, tout en visant l'excellence, et ce, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins prodigués à la population.

À propos de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

L'OIIQ est le plus grand ordre professionnel au Québec. Il est régi par la *Loi sur les infirmières et les infirmiers* et par le *Code des professions*. L'OIIQ est également guidé par ses valeurs de gouvernance que sont la confiance, la bienveillance, le respect et l'équité. Sa mission est d'assurer la protection du public par et avec les infirmières et infirmiers, tout en veillant à l'amélioration de la santé des Québécois. L'OIIQ a également pour mandat d'assurer la compétence et l'intégrité des infirmières et infirmiers du Québec ainsi que de contribuer à la promotion d'une pratique infirmière de qualité.

En date du 16 novembre 2025, l'OIIQ comptait 87 452 membres, soit 86 677 membres réguliers et 775 membres inactifs. À cela s'ajoute un total de 16 136 personnes en train de compléter un parcours d'admission à la profession. Pour plus de détails sur l'effectif infirmier, veuillez consulter le tableau de bord [ici](#).

- 30 -

Pour plus de renseignements :

Leslie Labranche
Conseillère principale – relations médias
Collège des médecins du Québec
Ligne médias : 514 933-4179
media@cmq.org

Cynthia Tremblay
Directrice des affaires publiques et des communications
Ordre des dentistes du Québec
514 867-9741
Cynthia.Tremblay@odq.qc.ca

Annabelle Baillargeon
Directrice adjointe, communications
Ordre des infirmières et infirmiers
auxiliaires du Québec
514 799-0987
abailargeon@oiiq.org

Karina Sieres
Conseillère principale, relations publiques
Ordre des infirmières et infirmiers du
Québec
514 621-3018
relationsmedias@oiiq.org